

**X**

**D'Étiéao'X2**

## INTRODUCTION

Intoxication aux idées racistes, sexistes, homophobes, antisyndicales, autoritaires, antisociales ? Voici le remède concocté par les Jeunes FGTB !

Le contexte de crise, de chômage de masse et d'austérité que nous vivons depuis plusieurs années, associé à un sentiment d'impuissance face à un avenir qui apparaît de plus en plus sombre, constitue un terreau fertile pour la diffusion et la banalisation de certaines idées réactionnaires.

Ces idées n'ont pourtant rien de « banal ». Elles sont dangereuses et sèment les graines de la méfiance, de la discorde et de la désolidarisation. Cela fait bien trop longtemps que l'extrême droite propage, alimente et se nourrit de ces idées.

Les idées réactionnaires se construisent à partir de certains « préjugés » que nous avons et que nous reproduisons sans toujours nous en rendre compte. Comme la plupart des stéréotypes, elles prennent généralement appui sur une partie de la réalité, mais caricaturent et simplifient celle-ci à l'extrême, afin de servir une idéologie qui n'est pas la nôtre. Cette idéologie cherche à légitimer la mise en place de politiques basées sur l'exclusion, la violence et la soumission de catégories entières de la population.

Les idées réactionnaires apparaissent comme des réponses évidentes et commodes aux difficultés rencontrées par une grande partie de la population au quotidien. Elles masquent cependant une grande part du contexte (historique, juridique, politique, socio-économique, culturel, institutionnel...) dans lequel nous évoluons. Seule une



saine prise de distance peut nous permettre d'avoir une vue dégagée et objective face à ces enjeux, afin de les déconstruire de manière rapide et argumentée.

L'objectif que nous nous sommes donné est de faire de ce manuel un outil de déconstruction de ces idées. Nous souhaitons y (re)construire des grilles de lecture communes qui permettent de comprendre pourquoi notre société semble « partir à la dérive » et surtout donner des pistes de réflexion et des arguments concrets pour qu'il en soit autrement. Les solutions sont à construire collectivement, au sein d'organisations qui se donnent pour objectif de défendre les intérêts de toutes et tous, pour mieux vivre individuellement et collectivement.

4

#### Comment lire ce Détox ?



Cette brochure « Détox » est organisée en six grandes thématiques, elles-mêmes divisées en fiches.

Chaque fiche correspond à une phrase qu'on entend trop souvent par-ci par-là, au boulot, à la maison... Pour pouvoir y répondre, ces fiches se découpent en trois phases : « **INTOX** » : Souvent, ces petites phrases sont pleines d'inexactitudes et de raccourcis. Première étape, les déconstruire.

« **BASTA** » : Ces affirmations sont dangereuses, et il faut pouvoir expliquer pourquoi.

**La conclusion** : En connaissant ces différentes réalités, quelles idées et propositions pouvons-nous y apporter ?

# RÉPONDRE AUX IDÉES RACISTES



« **JE NE SUIS PAS  
RACISTE MAIS...** »

« ... il faut bien le dire, les étrangers prennent le boulot des Belges! »

« On ne trouve plus de travail et les conditions de travail se dégradent partout. Il faut fermer les frontières et donner la priorité aux Belges »

## ✕ INTOX

D'abord, de qui parle-t-on lorsqu'on parle des « étrangers »? De ceux qui n'ont pas leur résidence en Belgique ou de ceux qui ont une nationalité étrangère et vivent en Belgique? Des personnes de nationalité étrangère ou d'origine étrangère? Des migrants ayant obtenu un séjour légal ou des personnes en situation irrégulière? Des étrangers issus de l'Union européenne (UE) ou de ceux qui viennent d'ailleurs? Ou de tous ceux-là à la fois? (Voir schéma, ci-contre.)

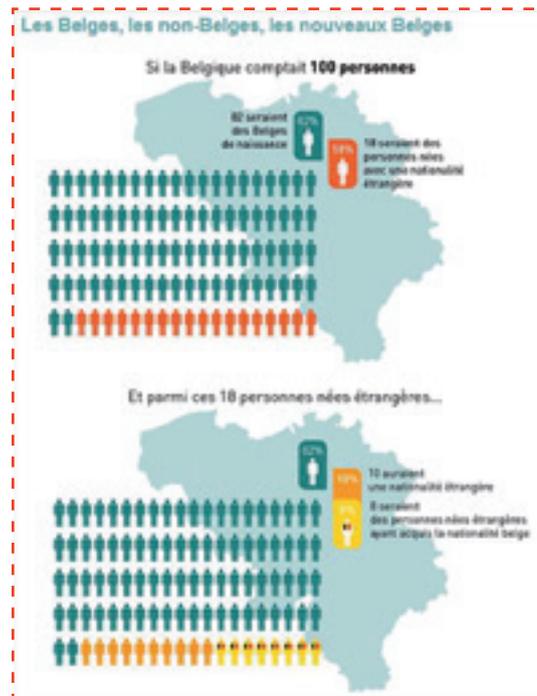
6



En Belgique, près d'un cinquième de la population avait une nationalité étrangère à la naissance. Cela correspond donc en réalité à environ 2 millions d'habitants, dans un pays qui en compte 11 millions. Plus de quatre personnes sur cinq (82 %) sont donc belges de naissance<sup>1</sup>. (Voir schéma, page 8.)

Pour les deux schémas, pages 7 et 8, source: « La migration en Belgique: arrêt sur image », Centre Interfédéral pour l'Égalité des Chances, [diversite.be/la-migration-en-belgique-arret-sur-image](https://diversite.be/la-migration-en-belgique-arret-sur-image)

1] Centre Interfédéral pour l'Égalité des Chances



7



8



**Les « étrangers » ne prennent pas l'emploi des Belges, ils sont au contraire souvent discriminés et occupés dans les secteurs d'emploi les plus précaires.**

Les personnes de nationalité étrangère ou d'origine étrangère venant de pays hors UE rencontrent de nombreuses difficultés pour trouver un emploi et se trouvent très souvent confinées dans des secteurs précaires, à faible salaire.

Les Belges « d'origine » sont, à l'inverse, surreprésentés dans les strates « supérieures » du marché du travail (employés, fonctionnaires, emplois stables, temps plein, rémunérations plus élevées...). Les personnes originaires

des pays de l'EU occupent, quant à elles, une position intermédiaire.

**Les « étrangers » ne sont pas responsables du dumping social, ils en sont les premières victimes.**

Les « étrangers » venant de l'EU ne prennent pas l'emploi des Belges ; ils ont, comme tous les citoyens européens, Belges compris, le droit de circuler librement et de travailler où ils le souhaitent en Europe.

L'Union européenne est devenue un vaste marché dans lequel peuvent circuler librement les entreprises, les marchandises, le capital... et les travailleurs. Car lorsque la production n'est pas délocalisable (dans les secteurs du nettoyage, des transports, de la construction...), ce sont les travailleurs qui sont « importés/exportés ».

9



Cependant, les politiques et les règles européennes ne sont pas mises en place pour protéger l'intérêt des populations mais pour :

- ✗ favoriser ce qu'on appelle le « dumping social »<sup>2</sup> (et donc les pertes d'emploi au profit d'une main-d'œuvre moins chère) ;
- ✗ permettre aux entreprises de mettre en concurrence les États, les régions et les travailleurs ;
- ✗ empêcher un contrôle sur les pratiques des entreprises qui cherchent à obtenir les conditions fiscales, salariales, environnementales les plus avantageuses possible pour accroître leurs profits.

<sup>2</sup>] Le « dumping social » est une pratique visant à profiter de l'ouverture des frontières, notamment grâce aux flous juridiques qui caractérisent ce processus, pour mettre en concurrence des travailleurs et exercer une pression générale sur les salaires.

Ce sont les réglementations européennes et l'absence de règles favorisant une harmonisation des législations sociales vers le haut qui permettent aux entreprises de faire « leur marché » tout à leur avantage et de tirer les conditions de travail de tous vers le bas.

### Exemple : La directive détachement

Celle-ci permet aux entreprises européennes de « détacher » temporairement des travailleurs pour leur faire prêter un travail dans un autre pays de l'Union européenne (UE); elles doivent en principe respecter les normes minimales de droit du travail qui s'imposent dans le pays où l'activité est réalisée (salaire minimum, temps de travail, congés payés etc.) Mais en réalité :

- ✗ les cotisations sociales sont payées aux normes en vigueur dans le pays d'origine du travailleur (avec en général un coût beaucoup plus bas)... quand elles sont payées;
- ✗ la législation européenne (ainsi que la jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union européenne) a retiré beaucoup d'efficacité aux moyens mis en place par les États pour contrôler les entreprises qui détachent des travailleurs;
- ✗ les moyens des services d'inspection sont largement insuffisants pour permettre le contrôle du respect des législations sociales sur le terrain.

Certains travailleurs « détachés » travaillent souvent 6 ou 7 jours par semaine, ne touchent pas le salaire minimum en vigueur dans le secteur, sont logés dans des baraquements situés sur les chantiers, etc.

Ces situations donnent naissance à une multitude d'entreprises « boîtes aux lettres » qui s'établissent fictivement dans un pays à bas salaire pour y embaucher de la main-d'œuvre locale et la « détacher » dans un autre pays de l'UE.

Les pays de l'Est et du sud de l'Europe, sont ainsi utilisés comme réserve de main-d'œuvre bon marché. Le recours grandissant aux travailleurs « détachés » fait vaciller les protections garanties par le droit du travail pour tous les travailleurs des secteurs concernés.

### Les entreprises européennes ont tiré profit d'une main-d'œuvre étrangère bon marché durant des décennies.

Jusqu'en 1974, l'État belge a favorisé la « migration économique », en faisant successivement appel à des travailleurs venant des pays du sud de l'Europe, puis du Maghreb et de la Turquie, pour satisfaire la demande en main-d'œuvre des mines et des industries belges.

La migration économique s'est poursuivie officieusement depuis, toujours dans le but de répondre aux « nouveaux » besoins des entreprises.

Elle a pris essentiellement deux formes :

- ✗ une migration légale via l'octroi de permis de séjour et de travail temporaire à des travailleurs qualifiés ou pour des fonctions dites en pénurie;
- ✗ une migration irrégulière de travailleurs qui vont servir de main-d'œuvre malléable et exploitable à merci pour des secteurs d'emploi peu qualifiés.



Une part de l'économie belge repose sur le travail au noir ; l'absence de volonté d'agir contre les employeurs qui usent et abusent de ces travailleurs dévoile toute l'hypocrisie de la politique de répression et de détention des migrants, qui a pour résultat de les maintenir dans la clandestinité.

Le dumping social touche évidemment les travailleurs étrangers, mais aussi les travailleurs belges qui se font licencier pour être remplacés par des travailleurs détachés exploités. Ni les Belges ni les migrants n'ont intérêt à ce que ce système injuste perdure.

## ✘ BASTA

**12**  Le drame des personnes qui meurent en Méditerranée tous les jours révèle le fascisme de la politique d'asile européenne où prévaut pour l'instant le « chacun pour soi ». Les mécanismes économiques qui créent la précarité dans les pays du Sud et poussent les migrants à quitter leur famille, leur pays, sont les mêmes que ceux que nous pouvons déplorer chez nous : menace de délocalisation et détricotage des acquis sociaux. Le problème n'est donc pas les migrations mais les politiques économiques qui provoquent l'exploitation de tous les travailleurs.

### Pour l'égalité de droits pour tous

L'égalité des droits économiques et politiques entre les travailleurs est la seule solution pour éviter la mise en concurrence des travailleurs. L'harmonisation, à la hausse, des salaires et une sécurité sociale développée pour tous sont les ingrédients nécessaires pour une société ouverte,

multiculturelle et juste. Seul un combat syndical solidaire et internationaliste pourra déboucher sur une égalité des droits pour tous.

**13**



« ... les étrangers profitent de notre système. Ils passent d'ailleurs toujours avant les Belges pour avoir accès à l'aide sociale ou au logement! »

« Les hommes politiques font ça pour gagner des voix! Les étrangers en profitent, font des dizaines d'enfants, vivent sur les allocations et le CPAS sans travailler! Il faut rappeler qu'on est maître chez nous, en réservant les aides sociales aux Belges de souche et en créant une « préférence nationale ». De plus, il faut des critères plus contraignants pour acquérir la nationalité et que ces gens fassent preuve d'intégration. Et il faut pouvoir renvoyer dans leur pays ceux qui abusent de notre générosité. »

14



## ✘ INTOX

On tente de nous faire croire que les étrangers seraient prioritaires en matière de politiques sociales. Il n'y a rien de plus faux : il n'existe aucune règle de préférence pour les immigrés.

La nationalité belge n'est pas aisément accordée : les critères de naturalisation ne sont pas simples et se durcissent de jour en jour. Pour devenir belge, il faut, par exemple, résider – légalement – ou être autorisé à résider, en Belgique depuis 5 ans y compris pour ceux qui se marient avec un Belge!

Le revenu d'intégration sociale versé par les CPAS est octroyé aux citoyens de l'Union Européenne et aux non-Européens en situation légale seulement. Tous sont soumis à l'obligation d'être disposés à travailler.

Les personnes en situation illégale ne bénéficient, quant à elles, que de « l'aide médicale urgente », attestée par un médecin.

**Les allocations familiales sont distribuées inconditionnellement à tous les enfants vivant légalement en Belgique, et ne sont plus majorées après le 3e enfant. Il n'y a donc pas de volonté politique de soutenir la natalité par les allocations familiales.**

Les allocations de chômage sont attribuées aux citoyens qui habitent légalement en Belgique, qui y ont étudié ou qui ont travaillé un certain temps. Si elles sont octroyées sur base des études, il s'agit d'allocations d'insertion, elles sont forfaitaires et sont limitées à 36 mois. Les allocations de chômage sont calculées sur base des revenus du dernier emploi occupé. Il faut au minimum avoir travaillé un an à temps plein pour y avoir droit (seuil minimal pour les plus jeunes, plus l'on vieillit, plus la personne doit avoir travaillé longtemps et ce, dans une période de référence déterminée)<sup>3</sup>.

15



**Les causes de l'immigration sont multiples.** La première est la réunion des familles (à l'origine, les hommes immigrés venaient souvent seuls, sans leur femme). L'entrée d'immigrés économiques est devenue rare : il n'existe ainsi plus d'accord entre la Belgique et d'autres pays pour un besoin de main-d'œuvre depuis les années 1960-1970 (des accords ont en effet existé avec l'Italie, la Turquie et le Maroc pour faire venir des travailleurs, particulièrement pour le travail des mines, où les autochtones ne souhaitaient plus travailler). Enfin, nombreux sont ceux qui viennent car ils fuient la guerre ou la répression politique.

3] Voir notre brochure, *Guide de survie du jeune chômeur*.

L'immigration est faible et provient avant tout de nos voisins. La population étrangère représente 12,2 % de la population en 2014 (contre 90 % aux Émirats Arabes Unis, ou encore 86 % au Qatar), les premières populations immigrées sont les Italiens (1,4 % de la population en Belgique), les Français (1,38 %) et les Néerlandais (1,29 %).

Au niveau mondial, l'immigration représente environ le déplacement de 240 millions de personnes pour 7 milliards d'habitants. Même si les pays d'Europe et d'Occident connaissent des entrées d'immigrés, la majorité de mouvement de population a lieu entre les pays du Sud, ce qu'on appelle l'immigration « Sud-Sud ».

**16** Les « dépenses » en matière d'allocations sociales sont largement compensées, car l'immigration rapporte aussi aux États. La population immigrée travaille et paie des impôts, et ce qu'elle rapporte par ces contributions est bien plus élevé que ce qu'elle peut coûter en aide sociale. Elle crée même son propre emploi, avec 15 % des travailleurs immigrés qui sont indépendants.

Effectivement, les populations d'origine immigrée doivent généralement recourir davantage aux allocations sociales ou au chômage, mais c'est avant tout à cause des inégalités causées par la structure du marché de l'emploi. En effet, la population immigrée se trouve avant tout dans les secteurs à emploi précaire, dans les secteurs souvent dévalorisés par les autochtones (trop pénibles ou trop dévalorisés, comme le nettoyage). La précarité de ces emplois temporaires explique leur chance plus élevée de se retrouver dépendant du chômage.

## ✘ BASTA

L'impact positif de l'immigration sur l'économie n'est pas ignoré des politiques: de nombreux discours sur l'immigration sont donc volontairement mensongers et de mauvaise foi, ceci à des fins électoralistes.

D'une part, ces discours servent à mettre la pression sur la sécurité sociale, qu'on nous présente comme trop généreuse. En agitant l'épouvantail des « nombreux abus » commis par des « profiteurs », on veut accréditer l'idée qu'il faut renforcer les contrôles et durcir les critères d'accès. La conséquence est simple: à terme, cette politique touchera tous les travailleurs, qui verront l'aide sociale et les allocations de chômage se réduire, qu'ils soient Belges ou non.

D'autre part, le refrain sur « les étrangers qui viennent prendre notre travail », ou au contraire « profiter des largesses de notre sécurité sociale », est particulièrement hypocrite au regard des politiques menées envers les travailleurs sans-papiers. Ceux-ci sont pourtant sans droits, corvéables à merci et peu coûteux. Ce discours renforce l'appareil répressif et les mesures sécuritaires, par des rafles et des enfermements dans des centres fermés, maintenant ainsi les sans-papiers dans la clandestinité et l'incapacité de défendre leurs droits.

## La sécurité sociale, un bien commun

Le droit à la sécurité sociale pour tous est le meilleur moyen de défendre les conditions de vie et de travail de l'ensemble de la population. De même que nous combattons la mise en concurrence des travailleurs avec et

**17**



sans emplois, entre Belges et non Belges. La solidarité entre travailleurs d'origine étrangère ou autochtone devrait constituer un fondement de la sécurité sociale, bien commun appartenant à toutes et à tous.

18



# RÉPONDRE AUX IDÉES SEXISTES



« J'AIME BEAUCOUP  
LES FEMMES  
MAIS... »

« Il faut arrêter avec le féminisme! Y'a plus de différence hein maintenant! »

« *Nous ne sommes pas constitués de la même façon : les hommes sont plus forts, et les femmes sont plus fragiles. Elles peuvent enfanter, les hommes pas, c'est la nature! C'est donc normal qu'elles s'y prennent mieux avec les enfants!* »

## ✘ INTOX

Dès l'enfance, garçons et filles sont conditionnés et façonnés pour correspondre à l'image, aux caractères et aux rôles que la société a construits et qu'elle attribue à chaque sexe. Ceux-ci sont à ce point intégrés que nous les reproduisons inconsciemment. Une petite fille aventurière ou un petit garçon sensible seront souvent montrés du doigt et marginalisés. Ils seront victimes de sexisme, de discriminations.<sup>4</sup>

Les préjugés (opinions personnelles préconçues, souvent imposées par le milieu, l'époque, l'éducation) et les stéréotypes (clichés, souvent réducteurs et inexacts, véhiculés par l'opinion publique et qui visent à attribuer des caractéristiques à certains groupes d'individus<sup>5</sup>) débouchent sur des discriminations (actes, traitements dégradants et de rejet envers les membres de ces groupes).

Le **sexisme** est bien une discrimination basée sur le sexe. Les femmes en sont majoritairement victimes mais les hommes peuvent également être touchés.

4] Brochure « Je suis contre le sexisme car... » — CEPAG 2014

5] Par exemple: les hommes sont moins capables d'élever des enfants que les femmes...

Le **féminisme** dénonce cette discrimination. « Le féminisme est une attitude politique, philosophique et sociale fondée sur l'égalité des sexes. Il a pour objectif l'émancipation des femmes, la fin de l'oppression et des discriminations dont elles sont victimes. » Pour cette raison, le terme « **genre** » est apparu pour marquer la différence entre le rôle social imposé et ce qui relève de la biologie, le « **sexe** ».

Le genre est une « construction sociale » « ... qui n'est pas inné. Il évolue en fonction de l'époque, de la culture et se construit au fur et à mesure de l'éducation et du processus de socialisation. »

## Domination masculine et rapport inégalitaire ?

**Le problème, au-delà des préjugés et des discriminations, reste la domination. Ces « différences », pourtant construites, installent un rapport inégalitaire et « hiérarchique » entre hommes et femmes, largement à l'avantage des hommes et souvent légitimé au nom d'une supposée « nature ». Ces inégalités continuent de s'exprimer, en Belgique, de la manière suivante :**

- ✘ les femmes continuent de réaliser deux tiers des tâches domestiques;
- ✘ les secteurs et les fonctions occupés majoritairement par des femmes sont les plus dévalorisés et les moins bien payés. Les femmes gagnent à l'heure actuelle 22 %<sup>6</sup> de moins que les hommes en moyenne sur une carrière;

6] cf. Rapport 2015 Écart salarial en Belgique, Institut pour l'égalité des Femmes et des Hommes: [igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/83%20-%20Rapport%20Ecart%20salarial%202015.pdf](http://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/83%20-%20Rapport%20Ecart%20salarial%202015.pdf)



- ✘ 80 % des travailleurs à temps partiel sont des femmes ;
- ✘ 45,8 % des femmes sont concernées par le temps partiel ;
- ✘ 20 % des travailleurs à temps partiel sont des hommes et seulement 10 % des hommes travaillent à temps partiel.<sup>7</sup> Ce qui met les femmes plus directement face à une situation de dépendance économique et/ou de précarisation importante ;
- ✘ les violences conjugales sont en grande majorité commises contre les femmes par leur époux ou compagnon.

## ✘ BASTA

Les discours qui justifient les rapports sociaux par la « nature des choses », reviennent en force! Quelle solution face au manque d'emploi? Facile: « Renvoyer les femmes à ce pour quoi elles sont faites: cuisine, enfants, tricot...! »

Le sexisme, tout comme le racisme, avance l'idée que nos gênes et nos différences biologiques influencent l'ordre social. La « hiérarchie » sociale ne peut être renversée puisqu'elle est « naturelle ». Faisant de nous des actrices et des acteurs passifs d'une histoire déjà écrite dans le « sang » ou les « appareils génitaux ».

7] Site de la FGTB sur l'égalité salariale: [fgtb.be/web/guest/egalite-femmes-hommes](http://fgtb.be/web/guest/egalite-femmes-hommes)

## Pour une égalité effective entre les femmes et hommes<sup>8</sup>

« OK, mais comment fait-on pour travailler tous les deux et s'occuper de nos enfants? »

Les différences biologiques amènent des discriminations par rapport aux femmes mais aussi par rapport aux hommes. Ces discriminations peuvent être facilement éfacées à coups de législation et droit bien ficelés.

On pourrait allonger réellement le congé de paternité et le rendre obligatoire. Cela permettrait aux deux parents de profiter de l'arrivée de leur bébé et de réellement se partager les tâches.<sup>9</sup> De plus cette mesure pourrait atténuer fortement une discrimination à l'embauche envers les femmes.

Ensuite, afin d'améliorer l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, il existe la réduction collective du temps de travail sans perte de salaire, avec embauche compensatoire et sans augmentation des cadences. Cela permettrait de vivre mieux, toutes et tous. Cela réduirait le chômage et remplirait les caisses de la sécurité sociale pour financer, par exemple, des mesures sur l'accueil des plus petits ou des plus anciens.

Les solutions collectives sont toujours préférables aux solutions individuelles. Lorsqu'il s'agit d'un droit collectif,

8] Voir aussi, la campagne de la FGTB wallonne et Bruxelles en collaboration avec le CEPAG: [no-sexism.be](http://no-sexism.be)

9] Explication en détail du modèle suédois: [europa.eu/epic/countries/sweden/index\\_fr.htm](http://europa.eu/epic/countries/sweden/index_fr.htm)



le travailleur ne doit pas prendre seul la responsabilité de réduire son temps de travail avec les répercussions que cela engendre (perte salariale, stigmatisation, absence plus ou moins longue du lieu de travail, etc.)

L'égalité réelle entre les femmes et les hommes ne se limite pas au partage du congé de maternité/paternité. Elle concerne également le renforcement de la protection des victimes de violences, le renforcement des accords au sein des entreprises pour l'égalité professionnelle, le développement de structures publiques d'accueil de la petite enfance, mais aussi des personnes âgées et/ou dépendantes.

La parité doit aussi être étendue aux instances de décisions politiques (représentativité égale dans les listes électorales) et professionnelles (même proportion de femmes que d'hommes dans les conseils d'administration des entreprises). Il s'agit de faire reculer les inégalités, le sexisme et les violences partout où il en existe encore: dans la famille, au travail, en politique, mais aussi dans le sport, la culture et l'espace public. De nombreux progrès ont été accomplis, mais il reste encore un long chemin à parcourir pour atteindre cette égalité effective.

24



# RÉPONDRE AUX IDÉES HOMOPHOBES



**« JE N'AI RIEN  
CONTRE LES GAYS  
ET LES LESBIENNES  
MAIS... »**

« ...l'homosexualité, ça ne devrait pas exister, c'est une déviance qui va contre la nature! »

« Si l'homme et la femme existent, ce n'est pas pour rien. L'humanité s'est construite sur la base de la reproduction des espèces tout au long de notre évolution. Avoir des rapports sexuels avec des gens du même sexe, c'est tout simplement contre-nature ».

## ✘ INTOX

L'homosexualité fait partie de l'histoire de l'humanité. À certaines époques, aimer une personne du même sexe était considéré comme inconcevable et à d'autres, il s'agissait d'un mode de vie tout à fait normal.

26  Durant l'Antiquité, les relations entre hommes sont encouragées dans de nombreuses cités. En Grèce, les adolescents sont initiés à la vie sociale et politique, mais aussi sexuelle, par des hommes. L'objectif n'est pas forcément l'amour mais l'éducation, qui ne peut être prise en charge par les femmes, considérées comme inférieures. À Rome, la virilité fait l'objet d'un culte et l'homosexualité est largement répandue entre hommes libres et esclaves ou affranchis. L'arrivée du Christianisme et la montée de l'absolutisme (dans lequel la monarchie a un pouvoir absolu) au <sup>XIII</sup><sup>e</sup> siècle donnent lieu à une condamnation très forte de l'homosexualité, considérée comme un « péché contre nature », avec, pour sanctions : la castration, la lapidation, le bûcher, la peine capitale et d'autres ignominies. À travers la redécouverte des chefs-d'œuvre de l'Antiquité, la Renaissance glorifie la beauté du corps masculin par les arts. Au siècle des Lumières, l'homosexualité commence à faire l'objet de débats et non plus d'une condamnation

pure et ferme, tandis que la Révolution française permet la décriminalisation des actes sexuels entre personnes du même sexe.

Nous le voyons donc, c'est surtout la perception sociale de l'homosexualité – et des critères de masculinité et de féminité – qui a beaucoup varié au cours de l'histoire, entraînant parfois avec elle des changements législatifs concrets.

## ✘ BASTA

Pour l'Église catholique romaine, « l'inclination particulière de la personne homosexuelle constitue une tendance, plus ou moins forte, vers un comportement intrinsèquement mauvais du point de vue moral ». Mais au-delà de cette question purement morale, rien ne permet de considérer qu'une orientation sexuelle serait plus « saine » ou « naturelle » qu'une autre.

Dès 1973, l'Association Américaine de Psychiatrie retire l'homosexualité de sa liste des maladies mentales, décision prise à son tour par l'Organisation Mondiale de la Santé en 1992. Aucune organisation psychiatrique ou psychologique majeure d'Occident ne considère l'homosexualité comme étant une maladie ni un sujet d'intervention en tant que tel. Au contraire, tout essai de changement d'orientation sexuelle est plutôt dénoncé comme étant dangereux, non nécessaire ou inefficace.

Pour ce qui est de savoir quel comportement serait « naturel » ou pas, il convient de rappeler que de nombreux exemples dans la nature montrent que l'homosexualité

27



se rencontre aussi couramment chez les animaux, et en particulier chez les mammifères. Chez l'homme, comme chez d'autres animaux, il y a un découplage entre sexualité et reproduction. La seconde n'est que rarement le but de la première, ce qui contredit le cliché selon lequel « La Nature, c'est se reproduire ». Les ouvrières chez les abeilles ne se reproduisent pas, est-ce qu'on déclare que leur société est pour autant contre-nature ?

### L'acceptation de formes d'amour plurielles

Certaines personnes qualifient encore l'homosexualité de perversion, de déviance, de mode, de passage, de crise intérieure, de maladie ou tout simplement de fantasme. Ces jugements sévères et intolérants résultent de la tendance qu'a notre société à envisager l'homosexualité uniquement en termes de sexualité, en faisant l'impasse sur l'amour et la relation de confiance qui peut se bâtir entre deux femmes ou deux hommes. Sentiments, amour et homosexualité sont des mots qui peuvent, eux aussi, s'allier. Dans une société comme la nôtre, il est important de souligner la liberté qu'a chacun de vivre sa sexualité comme il le souhaite, entre personnes consentantes.

28



« ... ils ont déjà le droit de se marier et d'adopter... qu'est-ce qu'ils veulent de plus de notre part ?! »

« Pourquoi est-ce qu'ils veulent prétendre être comme nous, tout faire comme nous ? Qu'est-ce qu'il leur faut de plus pour enfin nous laisser tranquilles ? ».

### ✕ INTOX

Ces dernières années, nous avons pu constater l'extension du domaine démocratique, avec ses revendications de liberté et d'égalité, aux questions de genre et de sexualité<sup>10</sup>. Plusieurs dates marquent ainsi en Belgique l'avancée de la lutte en matière d'égalité des droits pour les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT):

- ✕ 1972 : Dépénalisation de l'homosexualité;
- ✕ 1998 : Loi sur la cohabitation légale (première reconnaissance légale des couples de même sexe);
- ✕ 2003 : Loi ouvrant le mariage aux couples de même sexe;
- ✕ 2005 : La Belgique est le 1<sup>er</sup> pays à proclamer officiellement le 17 mai « Journée nationale de Lutte contre l'Homophobie »;
- ✕ 2006 : Loi permettant l'adoption par les couples de même sexe.

29



Les débats sur le droit au mariage des couples homosexuels faisant parfois rage dans les médias restent révélateurs des écarts de perceptions de chacun face à l'homosexualité. En 2003, le Parlement européen a pourtant

10] FASSIN E., « Perversion homophobe de la démocratie » in *Le Monde*, 22 avril 2013.

demandé à tous les Etats membres de l'Union Européenne « d'abolir toute forme de discrimination (législative ou de facto) dont sont victimes les homosexuels, notamment en matière de droit au mariage et d'adoption d'enfants ». Ce droit est donc autorisé dans 13 pays européens, dont 11 membres de l'UE (ce qui veut dire que ces droits sont inexistantes dans les 17 autres pays membres de l'UE...).

## ✘ BASTA

Si les homosexuels ont connu des périodes de relative tolérance, le xx<sup>e</sup> siècle s'est aussi illustré par des persécutions massives à leur égard (internement dans les camps de concentration nazis, port des « triangles roses » et purges homosexuelles staliniennes).

30



Sur près de la moitié de la planète<sup>11</sup>, les comportements des LGBT sont criminalisés et ils sont même passibles de la peine de mort dans une dizaine d'États. Ainsi, l'orientation sexuelle est encore aujourd'hui un motif d'emprisonnement sommaire, de torture et de meurtre. Pourtant, la pénalisation d'un comportement homosexuel entre adultes consentants constitue une violation du droit à la vie privée et du droit à la non-discrimination, qui sont l'un et l'autre protégés en vertu du droit international. Ceci place les États en infraction quant à l'obligation de protéger les droits fondamentaux de tous les individus, indé-

11] Dans 78 pays, soit 40 % des 193 pays membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Source: « Ni plus, ni moins: comme tout le monde! », Document d'animation sur l'homophobie, Confédération des Syndicats Nationaux (CSN), mai 2013, Québec.

pendamment de leur orientation sexuelle et leur identité de genre<sup>12</sup>.

## L'acceptation de chaque citoyen dans sa différence

Malgré des avancées en termes d'égalité des droits sur le plan législatif, l'homophobie est un fléau qui continue de marquer notre société. Elle englobe toutes les attitudes négatives pouvant mener au rejet et à la discrimination, directe et indirecte, envers les LGBT, ou à l'égard de toute personne dont l'apparence ou le comportement ne se conformerait pas aux stéréotypes de la masculinité ou de la féminité.

Comme beaucoup de formes d'intolérance, l'homophobie se nourrit de l'ignorance et des préjugés. Ceux-ci alimentent la méfiance et conduisent à la mise à l'écart des LGBT. La discrimination qui en résulte peut prendre des formes subtiles et camouflées: les blagues, les rumeurs, les rires en coin et les commentaires ironiques sont autant de signes du mépris qu'on témoigne envers ceux et celles qui sont « différents ».

Depuis 2003, la Belgique dispose d'une loi générale de lutte contre toutes les formes de discrimination. Elle permet de combattre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle, l'état civil, la naissance, la fortune, l'âge, la conviction religieuse ou philosophique, l'état de santé actuel ou futur, le handicap ou la caractéristique physique. Les gays et lesbiennes forment une minorité invisible dans

12] Note d'information des Nations Unies sur la pénalisation des relations entre personnes du même sexe, « Libres & Égaux », [ohchr.org](http://ohchr.org) et [unfe.org](http://unfe.org)

31



la société, sans signe distinctif. Ils appartiennent à tous les groupes d'âge, à toutes les communautés ethniques et autochtones et à toutes les classes sociales. Si certaines personnes se sentent capables de se révéler dans notre société qui, d'apparence, manifeste de plus en plus d'ouverture, beaucoup n'osent pas le faire, souvent par autocensure. Une atmosphère d'accueil, d'acceptation et d'inclusion, particulièrement dans nos milieux de travail, favoriserait le dévoilement de l'orientation sexuelle de celles et de ceux qui le souhaitent.

Les personnes qui se considèrent victimes de discrimination peuvent solliciter le soutien de leur syndicat<sup>13</sup> et/ou des institutions compétentes telles que le Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme. Avec la loi anti-discrimination du 25 février 2003 et la loi contre le harcèlement du 11 juin 2002, les syndicats disposent de leviers permettant de dénoncer les faits de discrimination et de lutter contre l'homophobie au travail.

La route pour une pleine citoyenneté de tous comporte encore des embûches, et il faut fournir des efforts de sensibilisation et d'entraide pour toujours mieux vivre ensemble avec nos différences! Le combat pour l'égalité de droit ne s'arrêtera jamais, il faudra toujours rester vigilant.

32



# RÉPONDRE AUX IDÉES ANTISYNDICALES



« LES SYNDICATS,  
ÇA PEUT ÊTRE BIEN  
MAIS... »

13] [fgtb-wallonne.be/sur-terrain/cellule-lutte-contre-discriminations](http://fgtb-wallonne.be/sur-terrain/cellule-lutte-contre-discriminations)

« ... ils \*\$# % tout le monde avec leurs grèves et leurs actions sauvages, et tout ça pour revendiquer des trucs préhistoriques! »

« *Franchement, à quoi servent les syndicats? Ils en font le moins possible au boulot et quand ils se mettent en action c'est pour imposer leur loi avec des grèves. Il faut limiter le droit de grève, avec des services minimums et sanctionner les grèves sauvages. Le droit belge est beaucoup trop laxiste avec les syndicats, qui nous prennent en otages.* »

## ✘ INTOX

34  Contrairement au discours dominant, la Belgique est un pays marqué par une longue tradition de paix sociale. Depuis 1945, si la grève a été progressivement reconnue comme moyen légitime d'action, les directions syndicales considèrent que la « grève est l'arme du dernier recours ». Le système de concertation belge vise à trouver des accords entre employeurs et travailleurs, sur les salaires, les conditions de travail... pour prévenir tout conflit. Si on le compare au niveau international, le taux de grève en Belgique est loin derrière celui des pays où il existe une faible concertation sociale<sup>14</sup>, tels que les États-Unis, le Canada ou l'Australie.

Notons par ailleurs que la grève n'est jamais une partie de plaisir: perte du salaire (la caisse syndicale n'indemnise que partiellement), longues heures de préparation, confrontation avec les non grévistes, les huissiers, parfois

14] ESCHSTRUTH I, « La France, pays des grèves? Étude comparative internationale sur la longue durée (1900-2004) » in *Les Mondes du Travail* n° 3/4, mai 2007, p. 51-62, France.

la police... Lorsque la grève est reconnue par les organisations syndicales, les syndiqués ont droit à une « indemnisation », d'une trentaine d'euros par jour de grève (cela vaut également pour les délégués). Cet argent est celui des travailleurs affiliés qui cotisent ensemble pour qu'en cas d'actions collectives, la perte de revenus soit limitée. Les grévistes sont prêts à sacrifier une partie de leur salaire pour des causes qui leur semblent justes, légitimes: contre les baisses de salaires, et les licenciements; parce que les conditions de travail et les cadences deviennent insupportables; parce que quelques-uns gagnent des millions d'euros alors que d'autres vivent avec à peine un peu plus que les allocations de chômage; parce que le travail intérimaire, en plus d'être précaire, profite surtout aux employeurs; parce qu'on veut un enseignement de qualité et de bons services publics!

35  La grève et le droit de s'organiser en syndicat sont des conquêtes qui se sont faites au prix du sang de milliers de travailleurs. Pendant plus d'un siècle, la grève a été réprimée, souvent de manière violente, par nos « démocraties ». Elle fut à nouveau interdite durant l'occupation nazie. Le droit de grève, c'est une liberté fondamentale, comme la liberté de la presse et d'expression.

Passons au fameux « service minimum » que la droite brandit à chaque occasion: il existe déjà. Dans le secteur où la sécurité des personnes est en jeu, une grève totale est impossible. Ainsi, les pompiers, les travailleurs des hôpitaux, les policiers... ont un droit de grève très limité. Il est intéressant d'observer que ceux qui veulent étendre le service minimum à tous les services publics sont les mêmes qui s'évertuent à les détruire (économies, coupes budg-

taires, stigmatisation des travailleurs du public, etc.). Par exemple, les très décriées grèves des transports ne représentent qu'un pourcentage limité des désagréments que peuvent vivre les usagers : ces désagréments sont surtout dus aux retards et annulations (en raison généralement du manque de personnel et du caractère vétuste des véhicules et infrastructures), ou la suppression de certaines gares et trains. Ce ne sont pas les grévistes qui prennent les usagers en otage, bien au contraire ! Le combat pour des services publics de qualité à la disposition de l'intérêt collectif (et contre leur démantèlement), rencontre les intérêts communs des travailleurs et des usagers.

La grève n'est bien sûr pas le seul moyen d'action. Les actions symboliques ou ludiques permettent, elles aussi, de marquer les esprits. **Mais la grève reste l'arme la plus puissante, car elle touche là où ça fait mal : au portefeuille.** Le gréviste, au prix d'une journée de travail, fait également perdre à l'employeur (et aux actionnaires) une journée de production et donc de bénéfices. En cela, elle n'a absolument rien de « ringard », car elle rappelle que toute notre richesse est produite par les travailleurs. Quant aux grèves surprises, ou « sauvages » (selon l'expression patronale), très peu utilisées par les organisations syndicales reconnues, tant les règles sont exigeantes en matière d'obligations face à l'employeur et aux travailleurs, elles répondent aux attaques brutales sur les droits des travailleurs et leurs conditions de travail.

Par ailleurs, la grève est un droit qui s'exerce collectivement : personne ne fait grève tout seul. Les grèves peuvent donc être décidées lors d'assemblées réunissant tout le personnel, ou au sein des organisations syndicales quand il s'agit d'une grève de plus grande ampleur.

Les piquets de grèves sont un moyen d'impliquer un maximum de monde dans les revendications collectives. C'est le moment où les travailleurs peuvent discuter plus longuement des enjeux de la grève et aussi convaincre les travailleurs qui n'ont pas rejoint le mouvement. Par ailleurs, les piquets protègent les travailleurs les plus précaires (CDD, intérimaires, étudiants) qui, s'ils se déclaraient en grève, seraient certainement licenciés ou ne verraient pas leur contrat reconduit. Et si la grève touche tout le monde, les bénéficiaires seront également pour tous : les avancées obtenues le sont pour l'ensemble du personnel, y compris les non grévistes et les non syndiqués.

Enfin, les fédérations patronales (relayées par les partis de droite), opposent souvent le droit au travail au droit de grève. Malheureusement, parfois, ce sont même des travailleurs qui revendiquent ce droit. Pour les organisations syndicales, il s'agit là d'un choix contre-productif, car il oppose un droit individuel (celui de ne pas faire grève), à un droit collectif : celui de défendre des causes communes, qui profitent à l'ensemble des travailleurs (de bonnes conditions de travail, la sécurité sociale, etc.) De plus, si le droit au travail existait vraiment, pourquoi n'est-il jamais évoqué pour permettre aux centaines de milliers de demandeurs d'emploi d'en obtenir un ? Ou, par exemple, lorsque des entreprises licencient ou délocalisent ?

## ✘ BASTA

L'objectif des partisans du service minimum et de l'interdiction de la grève « sauvage » est purement et simplement la fin du droit de grève.

36



37



En effet, pour assurer le service ferroviaire par exemple, 80 % du personnel serait requis. Autant dire que la grève deviendrait dès lors inutile et impossible à organiser.

En Belgique, s'attaquer au droit de grève des cheminots est une attaque envers un des secteurs clés, où le syndicat est solidement implanté, et opposé à l'austérité et aux libéralisations/privatisations.

### La grève dérange, et tant mieux

Le droit de grève dérange. Les patrons et de nombreux politiques s'y attaquent à travers les médias. Et pourtant, c'est un droit que nous pouvons et que nous devons défendre avec fierté : c'est le droit de refuser de vivre dans la misère et de se tuer à la tâche pendant qu'une infime minorité s'enrichit.

38



Le droit de grève, nous devons le défendre, non seulement par des actions juridiques, mais surtout en sachant que c'est un droit qui s'use... si on ne s'en sert pas!

**« ... ce sont de véritables mafias qui se croient au-dessus des lois! »**

**« Il est impératif de les contrôler. Ils devraient déjà payer des impôts! Il faut aussi un contrôle sur leurs énormes caisses noires, dont personne ne sait rien. »**

### ✘ INTOX

**Les syndicats ne sont pas au-dessus des lois.** En droit belge, les organisations syndicales sont des « associations de fait ». Ce qui signifie que, comme de nombreux clubs sportifs par exemple, les syndicats sont des associations sans personnalité juridique. C'est un choix qui permet de défendre au mieux leur existence. **Rappelons que jusqu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, les syndicats ont été interdits par la loi. L'absence de personnalité juridique permet d'éviter de continuelles poursuites judiciaires de leurs membres, notamment en cas de grève.** Autre élément important pour la survie des syndicats : ce statut permet d'éviter d'avoir à publier les listes des membres ainsi que les comptes de l'organisation. En effet, la publication des comptes des organisations syndicales, dont le contenu des caisses de grèves, permettrait à tous (et donc aussi aux patrons) de connaître la capacité de résistance syndicale en cas de conflits. **Tous ces éléments ne dispensent évidemment pas les syndicats de devoir respecter le droit du travail avec leurs propres employés, et n'empêchent pas les poursuites contre des syndicalistes qui se rendraient responsables d'actes illégaux.**

39



**Les caisses des syndicats, contrairement à celles des banques, sont le produit des cotisations de leurs membres. Les fonds sont utilisés dans un but social : in-**

former les affiliés (publications de brochures, d'un journal, d'un site Web...), former les délégués d'entreprise, payer des conseillers en matière de droit du travail et de conventions collectives de travail, payer les avocats et les offices de droit social qui défendent les affiliés gratuitement et enfin, payer une indemnité de grève. Personne ne réalise donc de profit ou d'enrichissement personnel sur ces caisses. Par ailleurs, les organismes de paiement des allocations de chômage sont contrôlés très régulièrement et scrupuleusement par l'ONEM.

## ✘ BASTA

Quand une telle accusation est portée, il est toujours utile de se demander à qui elle profite. Dans ce cas-ci, qui peut bien avoir avantage à présenter les syndicats comme des tricheurs ou des fraudeurs? Les personnes qui tirent profit de l'exploitation des travailleurs bien entendu! Les travailleurs qui colportent ce genre de propagande n'agissent malheureusement que contre leurs propres intérêts. Car c'est bien le monde capitaliste qui a tout à gagner de l'affaiblissement des syndicats, alors que les travailleurs ont tout à y perdre.

Souhaitons-nous revenir à un système sans défense des droits des travailleurs?

## Les syndicats sont une force collective et solidaire

Les syndicats, comme toute autre organisation, ne sont pas à l'abri de dysfonctionnements. Les intérêts collectifs des travailleurs y sont cependant défendus au mieux. Le mode de financement des syndicats est basé sur la

solidarité: ce sont les membres qui assurent, par leurs cotisations, le remplissage de la « tirelire » collective. C'est comme une collecte permanente: chacun met quelques euros par mois, pour que la défense des membres et la possibilité de mener des actions soient assurées. C'est l'un des carburants de la force commune.

En proposant de vider les caisses des syndicats, leurs opposants tentent d'affaiblir leur plus grande force: leur liberté d'action.

40



41



« ... ils sont tous à la botte des partis politiques! »

« *Ils ont beaucoup trop de pouvoir, ils ont leur mot à dire sur tout, même là où ils n'ont pas de membres! Ils critiquent le système mais ils en profitent bien* »

## ✘ INTOX

Les avancées syndicales en Belgique sont à portée universelle, contrairement à d'autres pays (comme les États-Unis, par exemple). Cela signifie que les avancées sociales, le résultat des négociations, concernent tous les travailleurs du pays, d'un secteur, d'une entreprise, et pas seulement les syndiqués.

Les syndicats réunissent plus de la moitié des salariés belges, soit 3,5 millions de personnes. Les syndicats sont des organisations de représentation des intérêts des travailleurs. Quand le front commun (c'est-à-dire tous les syndicats réunis) parle d'une seule voix, cela permet de faire le poids face à des patrons souvent très unis. La variété des opinions des travailleurs s'exprime à l'intérieur des syndicats, qui se fédèrent autour de grandes familles d'idées : les socialistes, les libéraux et les chrétiens.

De plus, les syndicats ne sont pas nécessairement liés à des partis politiques. Si certains oublient l'indépendance syndicale, la majorité l'assume parfaitement. Ainsi, la FGTB a inscrit dans ses statuts le principe d'indépendance syndicale, en faisant même une importante disposition lors de sa création en 1945. Ce principe n'empêche pas de débattre des enjeux politiques au sein de l'organisation syndicale, ni de nouer des alliances ponctuelles avec des partis politiques autour de revendications et de

luttons concrètes. Mais cela signifie qu'il peut y avoir une pluralité de positions politiques au sein de la FGTB et que sa stratégie syndicale est autonome et ne peut être soumise à aucun parti politique.

Les syndicats défendent les intérêts des travailleurs. Ils constituent un contre-pouvoir. Leur objectif n'est pas d'accéder au pouvoir, mais d'organiser et mobiliser les travailleurs pour défendre leurs droits et la démocratie dans les entreprises, et de faire en sorte que leurs préoccupations soient prises en compte au niveau politique.

Cela signifie que les syndicats se battent au quotidien pour l'amélioration des conditions de travail et revendiquent également — en ce qui concerne la FGTB du moins — des changements de société profonds, où les travailleurs se trouvent au cœur de la démocratie et profitent mieux de la vie. D'un côté, dans le but d'améliorer les conditions de travail, les syndicats ont accepté de négocier avec les patrons dans le cadre de la concertation sociale. Mais d'un autre côté, conscients des limites de la négociation, les syndicats dénoncent et luttent pour agir contre le capitalisme, qui crée des inégalités et de l'exploitation.

## ✘ BASTA

Ce discours du « tous pourris », « tous de mèche », ou encore du « pouvoir tentaculaire » des syndicats est une arme qu'utilisent les organisations patronales pour déstabiliser leurs principaux adversaires. Dans un système capitaliste, le fait que les travailleurs s'organisent en syndicat représente une menace. Logique donc que les défenseurs

42



43



de ce système mettent tout en œuvre pour tenter de les décrédibiliser!

### Renforcer et construire les syndicats

Les délégués syndicaux garantissent l'intérêt collectif par leur implication quotidienne sur le terrain et en permettant l'expression démocratique dans les entreprises. Cet engagement permet, notamment, de combattre les idées reçues ainsi que la pensée dominante défendue par le monde patronal et souvent véhiculée par les médias.

Seule une participation active de ses membres, dans ses structures, ses idées et ses actions, peut construire un syndicat plus fort, dont l'action se rapproche le plus des aspirations et des intérêts concrets des travailleurs, et avec de réelles chances d'aboutir à des résultats.

44



# RÉPONDRE AUX IDÉES AUTORITAIRES



« Rien à \*\$# % de voter pour des politicards qui ne tiennent jamais leurs promesses! Les politiques ne défendent que leurs intérêts personnels ou ceux des puissants, ce qui revient au même! »

« La démocratie est un échec, il faudrait un système avec un vrai chef fort, qui défende réellement les intérêts du peuple »

## ✘ INTOX

Nous vivons dans une démocratie inaboutie, où le système économique (le capitalisme) est générateur d'inégalités, de violences et de destruction environnementale. Le simple fait de voter ne semble pas suffisant pour rééquilibrer les choses, assurer la défense de l'intérêt général et rétablir un contrôle collectif sur l'économie pour transformer la société.

Dans un contexte où le rapport de force est défavorable aux travailleurs, et où les entreprises multinationales sont parvenues à mettre en concurrence les États et les régions pour « attirer les investisseurs », le pouvoir politique est de plus en plus à l'écoute du monde patronal. Comme si l'unique enjeu politique était de gagner la « bataille de la compétitivité ».

Cette situation entraîne un sentiment d'insécurité et de méfiance par rapport au monde politique. La démocratie paraît illusoire lorsque le pouvoir semble confisqué par quelques-uns et qu'il n'y a pas d'égalité économique. Pourtant l'Histoire a prouvé que c'est aussi en s'intéressant à la politique que l'on peut faire bouger les choses. C'est suite au combat des travailleurs pour le suffrage uni-

versel (droit de vote pour tous), que des avancées sociales significatives pour la population ont pu être relayées politiquement et être instaurées. Le combat syndical, appuyé par des leviers politiques, a permis, par exemple, la naissance de la sécurité sociale et la représentation légale des travailleurs dans les organes de concertation<sup>15</sup>.

La prospérité économique entre les années 1950 et 1980, que l'on appelle aujourd'hui les « Trente Glorieuses », reposait sur le Pacte social et l'Etat-providence: patrons et syndicats étaient d'accord pour travailler ensemble au redressement et à la prospérité économique de la Belgique d'après-guerre. La paix sociale était garantie par la concertation et une redistribution des richesses aux travailleurs par le biais de l'amélioration des conditions de travail et de salaire mais également au moyen de la sécurité sociale, gérée de façon paritaire<sup>16</sup>. Les droits découlant de la sécurité sociale constituaient une assurance collective, alors considérée comme providentielle pour maintenir le niveau de vie de la population et soutenir l'économie.

Un vrai changement de paradigme (vision du monde) s'est opéré dans les années 1980, lorsque de nombreux gouvernements néolibéraux (voire « ultralibéraux ») sont venus au pouvoir. Cela fut notamment le cas au Royaume-Uni avec Margaret Thatcher et aux États-Unis avec Ronald Reagan, lesquels encouragèrent, à leur tour, le reste de

15] Organes de négociation, paritaires entre représentants des travailleurs (syndicats) et représentants des employeurs.

En entreprise: Conseil d'entreprise (CE), Comité de Prévention et de Protection au Travail (CPPT).

Dans les secteurs: Commissions paritaires (CP).

De manière interprofessionnelle: Conseil National du Travail (CNT).

16] De manière paritaire entre représentants des travailleurs (syndicats) et représentants des employeurs.



la planète à s'aligner sur leur modèle de développement socio-économique (au Chili avec Augusto Pinochet...).

Ces courants ont avant tout cherché à stopper le rôle de l'Etat-providence en limitant au maximum les interventions publiques dans l'économie. Ils ont ainsi défendu l'économie de marché et les intérêts privés sur le dos des intérêts collectifs, en dérégulant les marchés et en jouant au maximum le jeu de la concurrence et du libre-échange. La doctrine totalitaire de cet ordre mondial, dominé par le marché, le capitalisme et la mondialisation, semble en effet tenir dans cette fameuse phrase de l'ancienne Première ministre du Royaume-Uni « *There is no alternative* » (TINA: « Il n'y a pas d'autres choix »).

48



Il n'en a pas toujours été ainsi. La complicité des élites politiques, financières et économiques peut toujours être combattue. Notre époque, caractérisée par la prise de conscience de nos ressources limitées face à un système qui veut toujours produire plus, montre que le temps des alternatives est bel et bien venu.

## ✘ BASTA

Ce qui aujourd'hui affaiblit les démocraties, ce n'est pas le manque d'un pouvoir fort. Bien au contraire, c'est le manque d'investissement de la plupart des citoyens par rapport à la politique (soit en ne votant pas, soit en votant sans conviction, soit en se contentant de suivre la pensée dominante), qui permet la concentration du pouvoir entre quelques mains politiques et économiques. L'idée de supprimer la démocratie pour la remplacer par un « leader fort » aux pleins pouvoirs ne peut que nous mener droit

vers la dictature et l'autoritarisme. Cette idée fait son chemin en temps de crise, c'est une thèse classique de l'extrême-droite: face à des élites qui semblent corrompues, seul un homme « intègre » peut faire le poids. Or, rien ne garantit mieux la défense de l'intérêt général par les mandataires politiques qu'un contrôle collectif.

## La démocratie sera ce que nous en ferons

L'Histoire nous l'a montré: le moteur de l'évolution et du progrès, c'est le mouvement social. Et nous pouvons utiliser les expériences de luttes sociales et politiques pour avancer aujourd'hui! **C'est la force collective des travailleurs qui a arraché la démocratie: c'est bien nous qui avons gagné le droit de vote universel, pour les hommes et les femmes.** Mais ce n'est pas suffisant. Le mouvement syndical s'est toujours battu pour que la démocratie se construise, notamment sur les lieux de travail, pour que l'économie soit au service de la société et non l'inverse.

49



**Si nous voulons que la démocratie soit entre nos mains, qu'elle ne soit plus un « échec », il faut donc la construire partout où nous pouvons: dans nos entreprises, dans nos quartiers, etc.** C'est en passant par la démocratie de base, celle où chacun de nous participe, que l'on reprendra le contrôle de notre avenir, face à un pouvoir de plus en plus concentré et illégitime.

Ensemble, élisons un gouvernement représentatif et qui défend les intérêts de sa population.

# RÉPONDRE AUX IDÉES ANTISOCIALES



« Nous ne pouvons plus nous permettre le luxe de ce système social, il faut faire des efforts et réduire les dépenses! »

*« Il n'y a plus assez de richesses! Et d'ailleurs, la preuve en est que l'État s'est largement endetté... Il faut faire un effort et se serrer la ceinture: en arrêtant de payer des fonctionnaires à ne rien faire; en ne donnant des allocations qu'à ceux qui le méritent vraiment; en arrêtant de mettre sur le dos de la collectivité le coût des soins de santé. Il y a des solutions, il faut juste un peu de courage! »*

## ✘ INTOX

On veut nous faire croire qu'il n'y a pas assez de richesses pour maintenir un système social de qualité et accessible à tous. Or, nous produisons de plus en plus, et de plus en plus vite. Le problème vient de la répartition de moins en moins égalitaire de ces richesses.<sup>17</sup>

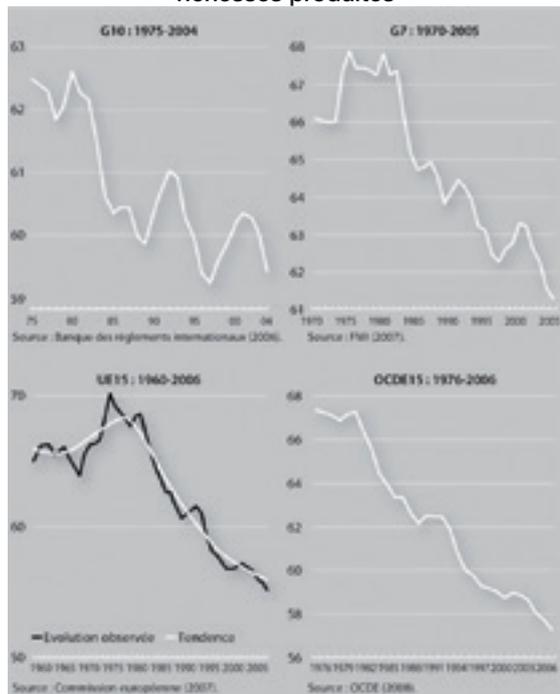
Ceux qui travaillent et produisent ces richesses en bénéficient de moins en moins au profit des actionnaires et des investisseurs financiers. La logique économique capitaliste conduit les entreprises à rechercher constamment l'augmentation de leurs profits. Elles n'hésitent pas pour cela à licencier et à augmenter la charge de travail et la pression sur ceux qui restent, à délocaliser ou à fermer une usine pour chercher ailleurs les moyens d'augmenter encore la rentabilité du capital, à mettre en concurrence les États et les régions pour obtenir des subsides publics ou des normes sociales et environnementales plus « souples » et

<sup>17</sup> DRAGUET D., *Capitalisme et chômage: vers une redistribution des richesses d'un autre temps*, CEPAG 2010.



avantageuses, etc. Parallèlement, le nombre de travailleurs pauvres est en progression constante; nombreux sont ceux qui doivent s'endetter ou combiner plusieurs emplois pour régler leurs dépenses. Et la masse des travailleurs qui se retrouvent sans emploi, relégués aux marges de la société, ne cesse, elle aussi, d'augmenter.

La part des travailleurs dans la répartition des richesses produites



52



## ✘ BASTA

Les luttes sociales ont permis une réduction progressive de la durée de travail passant de 12 heures par jour, 7 jours sur 7 au début du xx<sup>e</sup> siècle, pour finalement arriver à 40 heures par semaine en 1974. Or, on constate depuis cette date que le processus stagne, alors que la productivité a doublé. En effet, un travailleur produit aujourd'hui deux fois plus qu'en 1974! Cette augmentation des « gains de productivité » ne va pas dans les salaires des travailleurs, ni dans une réduction collective du temps de travail, mais bien dans la poche des actionnaires.<sup>18</sup>

Les actionnaires s'enrichissent sur le dos des travailleurs et des États. Alors qu'en 40 ans, la richesse créée, mesurée par le Produit Intérieur Brut (PIB) a doublé, la répartition de la richesse est toujours plus défavorable aux travailleurs et les inégalités ne cessent de se creuser. En 1981, la part salariale dans le PIB était de 57 %, elle n'est plus que de 51 % en 2008. Un vrai hold-up: 6 % de la richesse produite est passée de la poche des travailleurs à celle des actionnaires. Pour la seule année 2010, cela représente près de 20 milliards d'euros. C'est l'équivalent du déficit budgétaire de l'État!<sup>19</sup>

53



L'endettement public ne vient pas du fait que nous vivons au-dessus de nos moyens, que du contraire! Les dépenses publiques belges par rapport au PIB (richesses produites sur un an) sont restées stables au cours des 30 dernières années (autour de 43 %).<sup>20</sup>

18] « Où est passé l'argent? », campagne réalisée en collaboration avec le CEPAG, mars 2011.

19] *Ibidem*

20] BNB, 2012

La dette publique s'explique par plusieurs facteurs. D'abord, par les réformes fiscales et sociales menées depuis plus de 30 ans qui favorisent les classes privilégiées et plus particulièrement les détenteurs de capitaux.

Ensuite, par les taux d'intérêt élevés que l'État doit payer aux créanciers pour pouvoir emprunter. En effet, l'État est obligé d'emprunter à des banques privées alors que les taux d'intérêt de la Banque Nationale Belge (BNB, publique) sont beaucoup plus bas! Les banques privées, quant à elles, peuvent emprunter à la BNB à un taux variant autour de 1%! C'est un non-sens. Ainsi le paiement des seuls intérêts pour la dette de l'État entre 1992 et 2011 a atteint 313 milliards d'euros. Si la Belgique avait payé à sa banque centrale, à un taux de 1% pour ses emprunts, elle aurait payé 250 milliards de moins!

54



Enfin par la crise de 2008 qui a augmenté la dette publique de 80 milliards d'euros dont 32,5 milliards ont servi au sauvetage des banques.

### Nous ne payerons pas leur crise

La dette et son remboursement n'ont rien de naturel et d'inévitable. C'est une question de choix économiques et politiques! Et actuellement, on veut empêcher les peuples de toute l'Europe de combattre pour des alternatives à l'austérité. Et ce, en renvoyant dos à dos les secteurs de la société et en les dressant les uns contre les autres pour se disputer les « restes du festin », soit la part des richesses non (encore) privatisée: biens portants contre malades, nationaux contre étrangers, jeunes contre vieux, travailleurs contre chômeurs, chômeurs « méritants » contre chômeurs « profiteurs », salariés contre fonctionnaires, etc.

Pendant ce temps-là, on ne s'occupe plus de ce que fait la classe dominante ni des richesses qui s'accumulent de l'autre côté. À titre d'exemple, les 3 familles les plus riches de Belgique possèdent 25,6 milliards d'euros.<sup>21</sup>

Mais la résistance s'organise et l'essor des partis de gauche radicale tels qu'en Grèce et en Espagne et de mouvements citoyens, syndicaux, associatifs<sup>22</sup>, partout dans le monde, soulignent aussi cette volonté de constituer de nouvelles luttes contre le pouvoir financier et le « tout au marché ».

55



21] [trends.levif.be/economie/actualite/people/les-10-familles-les-plus-riches-de-belgique/article-4000124021958.htm](https://trends.levif.be/economie/actualite/people/les-10-familles-les-plus-riches-de-belgique/article-4000124021958.htm)

22] Exemples en 2015: les Indignés, Acteurs des Temps Présents, Hart boven Hard, Tout Autre Chose, D19-20...

56



57





58



Éditeur responsable: Thierry Bodson  
rue Haute 42 – 1000 Bruxelles

Infographie: ProJeuneS asbl

Février 2016

# D'Étreaux 2

